

LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ STRATÉGIE MONDIALE 2022 - 2025

La Stratégie mondiale de lutte contre la cybercriminalité présente le plan élaboré par INTERPOL pour aider ses 195 pays membres à combattre la cybercriminalité, conformément au cadre stratégique de l'Organisation pour la période 2022 - 2025.

MANDAT

« Réduire l'incidence mondiale de la cybercriminalité et protéger les populations pour un monde plus sûr. »

OBJECTIF 1:

Favoriser une attitude proactive et agile en matière de prévention de la cybercriminalité et de lutte contre celle-ci en cernant en profondeur le paysage des cybermenaces par le partage d'informations et l'analyse de renseignements.

OBJECTIF 3:

Appuyer l'élaboration des stratégies et le renforcement des capacités des pays membres en matière de lutte contre la cybercriminalité en nouant des partenariats ouverts, inclusifs et pluriels, et en instaurant la confiance dans l'écosystème mondial de la cybersécurité.

OBJECTIF 2:

Agir avec efficacité pour prévenir et détecter la cybercriminalité, qui cause des préjudices importants à l'échelle nationale, régionale et mondiale, enquêter à son sujet et y faire obstacle, en jouant un rôle de direction, de coordination et d'appui auprès des pays membres dans le cadre d'activités opérationnelles transnationales.

OBJECTIF 4:

Promouvoir le rôle et les capacités d'INTERPOL dans le processus visant à façonner la sécurité mondiale par la participation à des instances internationales dans le domaine de la cybercriminalité.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR CHACUN DES OBJECTIFS:

OBJECTIF 1

- Amélioration
 des procédures
 d'obtention
 d'informations de
 la part des pays
 membres et des
 partenaires du
 secteur privé en
 vue de générer de
 manière proactive
 des renseignements
 exploitables.
- Élaboration de renseignements, d'évaluations et de produits d'analyse de grande qualité qui répondent aux objectifs et aux efforts des services chargés de l'application de la loi des pays membres.
- Mobilisation
 accrue des pays
 membres en
 matière de partage
 d'informations aux
 niveaux national,
 régional et mondial
 afin de cerner
 en profondeur
 le paysage des
 cybermenaces.

OBJECTIF 2

- Prévention de la cybercriminalité afin de mieux protéger les populations par des mesures coordonnées des services chargés de l'application de la loi et une sensibilisation du public assurée en collaboration avec des partenaires externes.
- Démantèlement des groupes criminels organisés et de leur écosystème, de manière à la fois proactive et réactive.
- Détection des infractions et identification des acteurs de la cybercriminalité par la coordination de la coopération mondiale entre services chargés de l'application de la loi et le pilotage de la coordination régionale fondée sur le modèle de Desk régional pour les opérations de lutte contre la cybercriminalité en vue de poursuites judiciaires.

OBJECTIF 3

- Réalisation de projets d'amélioration des compétences et de renforcement des capacités afin de donner aux pays membres les moyens de mieux lutter contre la cybercriminalité.
- Utilisation plus large des outils et plateformes d'INTERPOL permettant aux services chargés de l'application de la loi et aux partenaires de partager informations, connaissances et expérience en matière de cybercriminalité.
- Renforcement et élargissement des partenariats par des activités conjointes, l'harmonisation des stratégies et l'élaboration de politiques fondées sur une confiance résultant des moyens technologiques et réglementaires mis en ceuvre.

OBJECTIF 4

- Définition de la position d'INTERPOL sur la politique en matière de cybercriminalité et une convention internationale sur la cybercriminalité en tenant compte du point de vue des services chargés de l'application de la loi du monde
- Adoption de recommandations d'ordre stratégique et information des pays membres aux fins de la promotion du canal, des services et des capacités d'INTERPOL.
- Consolidation du rôle de chef de file d'INTERPOL au sein de l'architecture de sécurité mondiale et de l'écosystème mondial de la cybersécurité.

APPUI STRATÉGIOUE

RÉSEAUX MONDIAUX ET RÉGIONAUX

> APPUI EN MATIÈRE D'ANALYSE ET RENSEIGNEMENT

RÉSEAU DE CONNAISSANCE ET DE PARTAGE D'INFORMATIONS CAPACITÉS



GESTION DES CONNAISSANCES

COORDINATION ET APPUI OPÉRATIONNEL

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

PARTENARIATS LIGNES DIRECTRICES
ET CADRES